

## **921<sup>e</sup> SÉANCE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 13 juillet 2021 à 19 h 30 dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Madame la conseillère et  
messieurs les conseillers

Éric Pinard  
Michel Patry  
Louis Gagnon  
Sonia Leblanc  
Pierluc Brousseau

Sous la présidence de  
monsieur le maire

René Dubé

Absence

Réal Dubé

Est également présent à cette séance monsieur Daniel Cliche, directeur général et greffier adjoint.

Les membres du conseil présents, formant quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

### **2021-07-13-01 ORDRE DU JOUR ADOPTION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

– DE MODIFIER l'ordre du jour de la façon suivante :

À la section XI. Divers, ajouter le point suivant :

1. Urgence démographique Baie-James – Appui à la démarche
2. Administration régionale Baie-James – Projet « Aménagement Cavalier/Galinée » – Demande d'aide financière – Autorisation et signataire

– ET QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que modifié tout en retenant le privilège de garder le « divers » ouvert.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

### **2021-07-13-02 PROCÈS-VERBAL DE LA 920<sup>E</sup> SÉANCE ADOPTION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par le conseiller Éric Pinard

- QUE le procès-verbal de la 920<sup>e</sup> séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2021-07-13-03**  
**COMPTES PAYÉS ET À PAYER**  
**ADOPTION**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- QUE les comptes payés et prélèvements en juin 2021, qui s'élèvent à 240 701,00 \$, soient adoptés;
- QUE les comptes à payer au 30 juin 2021, qui s'élèvent à 1 326 309,62 \$, soient adoptés;
- ET QUE les salaires, avantages et charges sociales payés aux employés municipaux, pour le mois de juin 2021, qui s'élèvent à 159 823,66 \$, soient adoptés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2021-07-13-04**  
**MINE MATAGAMI, UNE COMPAGNIE GLENCORE**  
**ASSOCIATION MINIÈRE DU QUÉBEC – TROPHÉE F.J. O'CONNELL**  
**MOTION DE FÉLICITATION**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE depuis 1966, l'Association minière du Québec (AMQ) attribue annuellement les trophées F.J. O'Connell, lesquels visent à reconnaître les performances en santé et sécurité du travail ses membres et à souligner les activités de prévention mises en place;

ATTENDU QUE Mine Matagami, une compagnie Glencore, a remporté, lors de la 55<sup>e</sup> cérémonie de remise des Trophées F.J. O'Connell, le prix décerné dans la catégorie *Opérations souterraines – 400 000 heures et plus*;

ATTENU QU'il s'agit d'un deuxième honneur en santé et sécurité cette année pour Mine Matagami, une compagnie Glencore.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- DE SOULIGNER les performances remarquables de Mine Matagami, une compagnie Glencore, quant à la santé et la sécurité au travail de ses travailleurs ainsi que ses activités en matière de prévention;
- ET DE FÉLICITER l'entreprise pour l'obtention du trophée F.J. O'Connell, décerné dans la catégorie *Opérations souterraines – 400 000 heures et plus*, lequel a été attribué en fonction de l'amélioration de la performance du lauréat en santé et sécurité au travail, de sa performance par rapport à la moyenne de l'industrie minière et de la fréquence combinée des accidents en fonction de valeurs cibles déterminées.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2021-07-13-05**

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 362-2018 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE – AVIS DE MOTION

---

Un avis de motion est donné par le conseiller Louis Gagnon à l'effet qu'il sera adopté, lors d'une séance subséquente, un règlement modifiant le Règlement numéro 362-2018 sur la gestion contractuelle.

Ce règlement énonce et prévoit, conformément aux dispositions édictées par le gouvernement du Québec, que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumission publique.

Et que lors de l'adoption dudit règlement, il y ait dispense de lecture.

**2021-07-13-06**

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 362-2018 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE – DÉPÔT

---

Conformément à la loi, monsieur le maire dépose le projet de règlement modifiant le Règlement numéro 362-2018 sur la gestion contractuelle.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c C-19), le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la municipalité.

**2021-07-13-07**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
MADAME MANON BOUDREAU ET MONSIEUR SYLVAIN ST-ARNAULD  
14, RUE DES TREMBLES, LOT 5 984 567  
APPROBATION

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE madame Manon Boudreau et monsieur Sylvain St-Arnauld, propriétaires, ont déposé une demande de dérogation mineure adressée au conseil municipal relativement à l'immeuble situé au 14, rue des Trembles, lot 5 984 567;

ATTENDU QU'en vertu du Règlement numéro 347-2015, le conseil peut accorder des dérogations mineures au règlement de zonage de la Ville;

ATTENDU QUE conformément à l'article 2.3.5 du Règlement numéro 347-2015, le comité consultatif d'urbanisme a étudié ladite demande lors de sa séance du 7 juin 2021;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à l'égard de cette demande (recommandation 2021-06-07-01);

ATTENDU QUE le greffier a fait publier dans l'hebdomadaire Le Citoyen, en date du 23 juin 2021, un avis indiquant la date, l'heure et le lieu de la présente séance, ainsi que la nature et les effets de ladite demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE le greffier, monsieur Pierre Deslauriers, n'a reçu aucun commentaire ou représentation par courriel concernant l'objet de ladite demande de dérogation mineure au cours de la période de consultation écrite tenue à cette fin;

ATTENDU QUE lors de la séance du conseil et à la suite de l'invitation faite par le maire aux personnes présentes dans l'assistance, aucune personne ne s'est fait entendre sur l'objet de ladite demande de dérogation mineure.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Éric Pinard

- D'ACCORDER la demande de dérogation mineure présentée par madame Manon Boudreau et monsieur Sylvain St-Arnauld pour la propriété sise au 14, rue des Trembles, lot 5 984 567, soit d'autoriser la construction d'un garage d'une superficie de 96 m<sup>2</sup> au lieu de 67 m<sup>2</sup>, et ce, conditionnellement à ce que le rapport plancher/terrain soit réduit de 0,65 à 0,50 de façon permanente.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

### **2021-07-13-08**

#### **SERVICES DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR LES MOIS D'AOÛT ET SEPTEMBRE 2021 – ATTRIBUTION DE CONTRAT**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le contrat actuel de gestion des matières résiduelles est venu à échéance le 30 juin 2021;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a octroyé à Sanimos inc., le 8 juin 2021 (résolution numéro 2021-06-08-08), un contrat pour les services de gestion des matières résiduelles pour le mois de juillet 2021;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami procédera sous peu à un appel d'offres public pour le renouvellement du contrat pour les services de gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a demandé une proposition à Sanimos inc. afin de prolonger les services de gestion des matières résiduelles pour les mois d'août et de septembre;

ATTENDU QUE conformément à sa politique de gestion contractuelle, la Ville de Matagami peut octroyer ce contrat de gré à gré.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Éric Pinard

- D'ATTRIBUER le contrat de gré à gré à Sanimos inc. pour les services de gestion des matières résiduelles pour le mois d'août 2021 aux prix suivants :

<b>Services</b>	<b>Prix</b> (taxes incluses)
Collecte des déchets (commercial et résidentiel)	10 284,61 \$
Collecte sélective	6 939,67 \$
Contrôle au LEET (déchetterie)	5 481,20 \$
Collecte des déchets – Territoire du GREIBJ	2 608,99 \$
<b>TOTAL</b>	<b>25 314,47 \$</b>

- D'ATTRIBUER le contrat de gré à gré à Sanimos inc. pour les services de gestion des matières résiduelles pour le mois de septembre 2021 aux prix suivants :

<b>Services</b>	<b>Prix</b> (taxes incluses)
Collecte des déchets (commercial et résidentiel)	10 284,61 \$
Collecte sélective	6 939,67 \$
Contrôle au LEET (déchetterie)	5 481,20 \$
Collecte des déchets – Territoire du GREIBJ	3 182,07 \$
<b>TOTAL</b>	<b>25 887,55 \$</b>

- ET QUE monsieur le maire René Dubé, ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, le greffier adjoint, soit, par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2021-07-13-09**

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES  
AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT EN TRANCHÉE  
DEMANDE D'UTILISATION DU TERRITOIRE PUBLIC  
AUTORISATION ET SIGNATAIRE

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami souhaite déposer une demande d'agrandissement de terrain pour son lieu d'enfouissement en tranchée au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN);

ATTENDU QUE la demande consiste en une cession gratuite de terrain à des fins d'utilité publique;

ATTENDU QUE normalement, le MERN acquiesce à ce type de demande uniquement lorsque le terrain est situé sur le territoire du demandeur;

ATTENDU QUE le terrain est situé sur le territoire du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ);

ATTENDU QU'en 2002, le MERN avait proposé de céder gratuitement à la Ville de Matagami la parcelle de terrain sur lequel était situé le lieu d'enfouissement en tranchée, proposition qui avait été refusée par le conseil municipal de l'époque;

ATTENDU QUE le 25 mars 2021, le GREIBJ a appuyé, par voie de résolution (résolution numéro GR2021-03-1422), la demande d'agrandissement du lieu d'enfouissement en tranchée de la Ville de Matagami.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- D'AUTORISER monsieur Marco Bédard, directeur des Services techniques, à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'utilisation du territoire public auprès du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et à signer, pour et nom de la Ville de Matagami, tous les documents officiels exigés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2021-07-13-10**

CLUB MOTO-NEIGE MATAGAMI INC.  
CONTRAT DE LOCATION D'UNE CAMIONNETTE  
AUTORISATION ET SIGNATAIRE

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami souhaite louer une camionnette au Club moto-neige Matagami inc., en contrepartie de 3 500 \$;

ATTENDU QUE le Club moto-neige Matagami inc. et la Ville de Matagami souhaitent formaliser la location de la camionnette et en préciser les conditions et modalités.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- D'AUTORISER la conclusion d'un contrat de location, préparé par la Ville de Matagami, pour la période estivale, avec le Club moto-neige Matagami inc., pour une camionnette de marque GMC, modèle Sierra 2015 et portant le numéro d'identification 1GT521CGXFZ502002, en contrepartie de 3 500 \$;
- ET QUE monsieur Daniel Cliche, directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, le contrat de location à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2021-07-13-11**

FOSS NATIONAL LEASING  
CARTE ESSENCE CORP-RATE  
AUTORISATION ET SIGNATAIRE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le contrat du regroupement d'achats de carburant avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) prendra fin le 30 novembre 2021 avec le gestionnaire de carte de crédit essence et qu'ils ne poursuivront pas ce dossier;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a contacté la compagnie Foss National Leasing ltd afin de poursuivre la relation d'affaires directement eux lorsque le contrat prendra fin le 30 novembre 2021.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- D'AUTORISER la conclusion d'un contrat avec Foss National Leasing ltd, d'une durée de trois (3) ans, pour une carte de crédit essence, lequel contrat prendra effet le 1<sup>er</sup> décembre 2021;
- ET QUE madame Julie Tremblay, directrice adjointe des finances et trésorerie, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, le contrat à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2021-07-13-12**

**PARTENAIRES À PART ÉGALE  
TRANSPORT ADAPTÉ POUR PERSONNES HANDICAPÉES, ÂGÉES ET  
À FAIBLE REVENU – CONTRIBUTION FINANCIÈRE – AUTORISATION**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE pour l'année 2021, l'organisme à but non lucratif Partenaire à part égale, qui œuvre auprès des personnes handicapées, a déposé une demande d'aide financière pour son projet de transport adapté pour personnes handicapées, âgées ou à faible revenu;

ATTENDU QUE Partenaires à part égale sollicite la Ville de Matagami pour une somme de 2 000 \$ afin de maintenir en place ledit service;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami reconnaît l'importance d'offrir un tel service à la population, car il permet d'améliorer la qualité de vie des personnes handicapées, âgées et à faible revenu de notre communauté.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- DE CONTRIBUER pour une somme de 2 000 \$ au service de transport adapté sur le territoire de la Ville de Matagami, lequel service sera offert par Partenaires à part égale pour l'année 2021;
- ET QUE la somme soit versée périodiquement sur présentation d'un rapport déposé au directeur des Services techniques.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2021-07-13-13**

**LOISIR SPORT BAIE-JAMES  
NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Louis Gagnon

- DE NOMMER le directeur des loisirs, monsieur Étienne Gravel, à titre de membre actif de la Ville de Matagami pour siéger au conseil d'administration de Loisir Sport Baie-James.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2021-07-13-14**

**CORRESPONDANCE**

**1. GOUVERNEMENT PROVINCIAL**

**a) *Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation***

- i) Lettre du 21 juin 2021 – Octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)
- ii) Lettre du 7 juillet 2021 – Augmentation de l'enveloppe prévue dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023

**b) *Ministère des Transports***

- i) Lettre du 15 juin 2021 – Octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet Projets particuliers d'amélioration

**2. AUTRES**

**a) *Club de golf de Matagami***

- i) Lettre du 24 juin 2021 – Remerciements quant aux aides financières accordées lors de la séance du 8 juin dernier
- ii) Lettre du 24 juin 2021 – Remerciements à la Commission municipale consultative quant à l'aide financière accordée pour la construction d'une passerelle au trou numéro 9

**b) *Secrétariat aux Alliances Économiques Nation Crie Abitibi-Témiscamingue***

- i) Rapport annuel 2020

**2021-07-13-15**

**SERVICE DES INCENDIES**

**RAPPORT MENSUEL – JUIN 2021**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

– D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service des incendies, monsieur Claude Roy, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2021-07-13-16**

**SERVICE DES INCENDIES**

**POMPIER VOLONTAIRE – DÉMISSION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- D'ACCEPTER la démission de monsieur Marc-Antoine Rousseau à titre de pompier volontaire, cette dernière étant effective le 17 juin 2021;
- ET DE LE REMERCIER pour son année de services rendus à la communauté.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2021-07-13-17**  
SERVICES TECHNIQUES  
RAPPORT MENSUEL – JUIN 2021

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur des Services techniques, monsieur Marco Bédard, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2021-07-13-18**  
SERVICE DES LOISIRS  
RAPPORT MENSUEL – JUIN 2021

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Michel Patry

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service des loisirs, monsieur Étienne Gravel, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2021-07-13-19**  
SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE  
RAPPORT MENSUEL – JUIN 2021

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service de développement économique, monsieur Daniel Cliche, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2021-07-13-20**

**URGENCE DÉMOGRAPHIQUE BAIE-JAMES  
APPUI À LA DÉMARCHE**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Baie-James fait face à une crise démographique unique et sans précédent;

ATTENDU le besoin pressant que 400 familles s'installent sur le territoire afin d'assurer sa vitalité et sa pleine contribution à l'économie québécoise;

ATTENDU QUE les partenaires du marché du travail et les leaders politiques ont lancé conjointement une démarche afin de s'attaquer de front au manque criant de personnes dans la région, laquelle est appelée « Urgence démographique Baie-James »;

ATTENDU QUE dans le cadre de la démarche, un comité directeur dont le mandat sera de poser un diagnostic rapidement et de proposer des solutions concrètes a été mis sur pied;

ATTENDU QUE la démarche s'inscrit dans la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, dont l'une des priorités régionales consiste à réclamer un statut particulier pour la Baie-James et la mise en place de mesures adaptées pour favoriser l'occupation dynamique du territoire;

ATTENDU QUE la Baie-James produit 51 % de l'hydroélectricité québécoise et 15 % du bois récolté au Québec;

ATTENDU QUE la Baie-James représente environ 40 % des investissements du secteur minier du Québec et qu'elle possède un fort potentiel en minéraux critiques et stratégiques essentiels au développement du Québec;

ATTENDU QUE le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, monsieur Jean Boulet, et le député d'Ungava, monsieur Denis Lamothe, ont été interpellés le 4 juin 2021 afin de soutenir la démarche;

ATTENDU QUE le communiqué de presse a été diffusé par le duo qui préside la démarche le 22 juin 2021.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE la Ville de Matagami appuie la démarche « Urgence démographique Baie-James » et les pistes d’actions prioritaires proposées, soient :
  - une fiscalité favorisant l’habitation de ce territoire unique pour les personnes y travaillant;
  - des incitatifs à s’établir pour jeunes diplômés, incluant un ajustement adéquat du crédit d’impôt;
  - un statut spécial en immigration;
  - une implication accrue de la main-d’œuvre crie au marché du travail régional, en phase avec leurs besoins et aspirations;
- ET DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution aux acteurs politiques concernés.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

**2021-07-13-21**

ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES  
PROJET « AMÉNAGEMENT CAVELIER/GALINÉE »  
DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE  
AUTORISATION ET SIGNATAIRE

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- D’AUTORISER le dépôt d’une demande d’aide financière auprès de l’Administration régionale Baie-James pour la réalisation du projet « Aménagement Cavalier/Galinée »;
- ET D’AUTORISER monsieur Daniel Cliche, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, la demande d’aide financière et tout autre document relatif au projet, le cas échéant.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

**2021-07-13-22**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une (1) personne est présente et une période de questions est tenue à son intention.

De plus, en raison de la pandémie de COVID-19, la Ville de Matagami invite la population, en amont de chaque séance du conseil, à transmettre également leurs questions par courrier électronique. Pour la séance du mois de juillet, une (1) question a été reçue et monsieur le maire en a fait la lecture et y a répondu.

**2021-07-13-23**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

ATTENDU QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par

APPUYÉ par

– DE LEVER la séance à 19 h 56.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

*René Dubé*

---

RENÉ DUBÉ  
MAIRE

*Daniel Cliche*

---

DANIEL CLICHE  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER  
ADJOINT

